PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN - Cartographie des enjeux
Date / Horaire	Mercredi 6 décembre 2023 - 10h00
Lieu	Service technique - Mairie du Moule
Ordre du Jour	• Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune

Personnes présentes

Commune du Moule

- Pierre PORLON, Adjoint au Maire
- Magalie LUBIN, Directrice de l'aménagement, du territoire et de l'Urbanisme
- Lino LIGARIUS, Instructeur ADS
- Tracy BORDELAI, Instructrice ADS
- Geoffroy CHARIN, Responsable de l'Urbanisme
- Thierry FULBERT, Adjoint au Maire

DEAL

- PONS Sylvain, responsable de l'Unité PPRN (RED)
- FAUNY Corentin, chargé de mission PPRN (RED)

Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune du Moule, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 06/12/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du 12/10/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier avait pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour la croisée avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

Déroulé de l'atelier

- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée
- Des discussion ont eu lieu sur certains secteurs précis et sur les possibilités de construction en zone à risque fort et très fort.
-

Points clefs de l'atelier

Cartographie des enjeux

- *Validation des cartographies Enjeux*

  - La commune a confirmé avoir étudié la cartographie des zones d'enjeux A/B/C et indique que cette dernière apparaît globalement cohérente et représentative du territoire.
  - Concernant la zone des enjeux environnementaux, la commune a rappelé qu'il fallait prendre attache avec la CANGT, qui a réalisé un inventaire naturaliste d'une partie des mares de son territoire. À l'heure de la rédaction de ce compte-rendu, la CANGT a bien envoyé les éléments attendus.

- *Échanges sur des secteurs en enjeux*

  - Le secteur de Damencourt, actuellement considéré comme une zone non urbanisée (zone C), a fait l'objet d'échanges. Ce secteur présente un enjeu fort pour la commune, et des projets étaient envisagés. Cependant, la cartographie actualisée de l'aléa submersion marine de la commune laisse apparaître un aléa très fort sur la zone, limitant fortement les possibilités d'implantation de constructions. La DEAL a rappelé que le règlement du PPR révisé était en cours de construction, mais que les grands principes de ce type de zones seraient l'inconstructibilité, en limitant les autorisations aux constructions temporaires et démontables, ainsi qu'aux constructions à vocation sportive (terrains de sport, etc.),

  - Le secteur de Royal Key a également fait l'objet de discussions. En effet, cette zone apparaît aujourd'hui comme fortement impactée par l'aléa submersion marine, allant de très fort à moyen. La commune a rappelé que plusieurs permis de construire ont été accordés sur cette zone avant la connaissance de la carte actualisée.

D'autres permis à venir seront probablement déposés sur le secteur, dans les zones d'aléa très fort. La DEAL a rappelé que le principe général de ces zones devrait être l'inconstructibilité.

- De manière générale, la commune a évoqué le souhaite de trouver des possibilités pour envisager des constructions dans les zones à risque fort/très fort, hors lieu de sommeil. La DEAL a rappelé que cela allait à l'encontre des grands principes des risques naturels.

Suite et perspectives

- Sur la base de la BD Topoge et des éléments envoyés par la CANGT, la DEAL proposera une cartographie des zones d'enjeux environnementaux à la commune pour analyse et validation.
- Une fois les cartographies d'aléas et d'enjeux validées, le croisement des couches pour l'établissement d'un Plan de Zonage Réglementaire (PZR) pourra débuter. En parallèle, la DEAL poursuit le travail engagé sur la révision du règlement PPR. Ce dernier pourra être présenté dans les grandes lignes au même moment que le PZR au cours du premier semestre 2024.